

Mardi 27 novembre 2012

Communiqué ORIAS – Lancement du nouveau site Web [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

---

**L'ORIAS (Registre Unique des Intermédiaires en Assurance) lance son nouveau site Web et affiche désormais ses nouvelles couleurs en vue de la création du Registre Unique.**

Afin de répondre au mieux aux attentes des professionnels comme des consommateurs, l'ORIAS met à disposition un nouveau site Internet. Avec plus de fonctionnalités et plus de services, le nouveau site [www.orias.fr](http://www.orias.fr) permettra de faciliter les démarches des professionnels et l'accès aux informations relatives aux Intermédiaires en assurance. Ce site est également le socle informatique sur lequel seront déployés, en janvier 2013, les espaces permettant l'inscription des intermédiaires en opérations de banque (IOBSP) et/ou des Conseillers en Investissement Financier (CIF)

**Pour les professionnels, toutes les formalités seront effectuées en ligne**

- **Pour les formalités administratives**

Désormais, l'ensemble **des démarches administratives des professionnels (inscription, modification...)** s'effectuera **directement en ligne**, de façon dématérialisée sur le site internet [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

- **Pour renouveler son inscription chaque année**

Tout intermédiaire inscrit sur le registre au 31 décembre 2012 doit procéder chaque année au renouvellement de son inscription, valable jusqu'au 29 février 2013. **Avant le 31 janvier 2013**, elle doit être renouvelée par l'intermédiaire ou son mandant. **Le renouvellement sera effectué en ligne à partir de l'espace professionnel**, sur lequel l'intermédiaire pourra déposer les pièces justificatives demandées et effectuer le règlement des frais annuels par carte bancaire. Une information sera adressée début janvier 2013, précisant les modalités du renouvellement.

- **Pour informer l'ORIAS de toute modification en cas de :**

- Modification de dénomination, d'adresse ou de dirigeant
- Cessation d'activité
- Modification de Mandat
- Modification de statut juridique

**Le Registre Unique – IOBSP / CIF / ALPSI**

A compter de janvier 2013, les IOBSP et/ou CIF devront effectuer des formalités d'inscription en ligne sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr). Des informations sont d'ores et déjà à la disposition des professionnels sur le site Web. A l'ouverture du registre unique, une plateforme téléphonique sera à leur disposition pour les aider dans leurs démarches. La date exacte d'ouverture du Registre unique sera fixée par le ministère de l'économie, courant décembre 2012.

## **Pour le consommateur, un accès à un site plus clair, plus intuitif et plus ergonomique**

### **L'accès à des informations publiques relatives aux intermédiaires immatriculés :**

- La possibilité de retrouver de façon rapide et simple grâce à la raison sociale de la société, ou son numéro Siren, un intermédiaire français ou européen.
- La catégorie d'inscription, la forme juridique, l'activité principale exercée.
- Une mention indiquant que l'intermédiaire concerné n'est pas en mesure d'encaisser des fonds.
- La dénomination du mandant (entreprise d'assurance ou intermédiaire).
- Sur demande, l'entreprise d'assurance de responsabilité civile professionnelle et/ou de garantie financière ainsi que les références du contrat qui couvre l'intermédiaire.

## **ORIAS**

Créé en 2007, l'ORIAS est un organisme parapublic. Placé sous la tutelle de la Direction Générale du Trésor, il a pour mission d'enregistrer les intermédiaires en assurance en vérifiant qu'ils remplissent bien les conditions et exigences prévues par le Code des Assurances, en conformité avec le droit européen. L'immatriculation des intermédiaires en assurance est obligatoire.

En 2011, l'ORIAS a recensé 43 700 intermédiaires en assurance comprenant : 20 675 courtiers d'assurance ou de réassurance, 12 142 agents généraux, 2 931 mandataires d'assurance, 16 253 mandataires d'intermédiaires d'assurance (dont 7 508 doublons agents/courtiers). Depuis sa création, l'ORIAS a relevé une augmentation du nombre d'intermédiaires en assurance de 18%.

La Loi de régulation Bancaire et Financière (RBF) du 22 octobre 2010 institue un Registre unique des intermédiaires financiers dont la gestion sera confiée à l'ORIAS.

L'ORIAS recensera les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) et les conseillers en investissement financier (CIF). Il est par ailleurs, institué un régime juridique de l'intermédiation bancaire (immatriculation et encadrement de la commercialisation) inspiré du régime des intermédiaires en assurance. La création de ce Registre unique verra le jour en janvier 2013.

Dirigé par Alain Morichon, Président et Grégoire Dupont, Secrétaire Général, l'ORIAS est piloté, à ce jour, par les organisations professionnelles représentatives du secteur de l'assurance (l'AGEA, la CSCA, la FBF, la FFSA, le GEMA, et la FNMF).